

Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

## REMPLIR UN FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFORMITE : AC VERTE

L'AC se repartit en plusieurs champs principaux. Chaque champ possède une info-bulle vous expliquant précisément les informations nécessaires à la rédaction de l'AC.

**Cette partie indique l'adresse à laquelle seront envoyées les éventuelles correspondances que nous aurions à vous adresser.**

Vous retrouvez également ces documents sur votre espace client.

Cette partie indique l'adresse à laquelle seront envoyées les éventuelles correspondances que nous aurions à vous adresser.

Si celles-ci s'avèrent inexactes ou incomplètes, vous devez les modifier au niveau du chantier auquel cette attestation est rattachée.

**Cette partie indique vos coordonnées ou celle de votre siège.**

Ces données ne sont pas modifiables. Si elles s'avèrent inexactes ou incomplètes, vous devez vous adresser à notre service Administration des Ventes via la rubrique Nous Contacter de [www.monespaceconsuel.com](http://www.monespaceconsuel.com) ou [www.consuel.com](http://www.consuel.com)

**Cette section vous permet d'identifier l'installation électrique qui fait l'objet de cette attestation.**

Dans le cas d'une première mise en service de l'installation, cette AC sera mise à disposition par nos services au GRD qui a la charge du raccordement de l'installation.

- Ligne 1 : Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de l'électricité : non - oui

Si vous ne cochez pas la case « oui », le GRD ne recevra pas l'Attestation de Conformité visée pour réaliser le raccordement.

- Ligne 2 : La case GRD doit être renseignée. Vous devez nous transmettre le n° de dossier de raccordement (ligne 3) ou le n° PDL/(PRM) (la ligne 4).

S'il ne s'agit pas d'une première mise en service de l'installation, ces informations ne vous sont pas demandées.

Le nom du propriétaire de l'installation, de l'opération ou du programme ne sont pas modifiables car déjà renseignés à l'étape précédente.

S'il s'agit d'une installation réalisée dans un immeuble de grande hauteur au titre de l'article R122-2 du code de la construction et de l'habitation, vous devez cocher la case "Oui" et fournir un rapport de vérification d'un organisme accrédité.

Précisez s'il s'agit :

- D'un établissement recevant du public ou des travailleurs
- D'une installation extérieure "sans bâtiment"
- D'une installation au sein d'un foyer logement\* De services généraux de bâtiment d'habitation

A l'exception du foyer logement, vous serez invité à choisir la nature de là où est située l'installation. Une saisie libre est possible si et seulement si vous ne trouvez pas votre configuration dans la liste.

En ce qui concerne l'adresse, elle est par défaut celle que vous avez renseignée au niveau du chantier. Cependant, vous pouvez la modifier.

Le code postal, la commune, ainsi que les coordonnées GPS ne sont pas modifiables car précédemment enregistrés au niveau du chantier.

### ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Installation de consommation pour locaux à réglementation particulière et services généraux

Formulaires émis le : [Défini lors de l'envoi]  
 À envoyer au CONSUEL avant le : [Défini lors de l'envoi]  
 N° Client : 3002715 N° AC : [Défini lors de l'envoi]  
 Fact. : [Défini lors de l'envoi]

#### VISA DU CONSUEL

(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)  
 organisme agréé par le Ministère de l'Industrie

[obligatoire pour la mise en service de l'installation]

#### ADRESSE DES CORRESPONDANCES

#### INSTALLATEUR

**L'installateur soussigné atteste que l'installation électrique de consommation, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.**

#### INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) : ☐ NON ☒ OUI  
 Référence du dossier raccordement fournie par le G.R.D. : [ ] G.R.D. : [ ]  
 Référence point de livraison ou PRM fournie par le G.R.D. : [ ]  
 Nom du propriétaire de l'installation : [ ]  
 Nom du site : [ ]  
 Immeuble de grande hauteur : ☒ NON ☐ OUI (Voir R122-2 du code de la construction et de l'habitation)  
☐ ÉTABLISSEMENT RECEVANT DES TRAVAILLEURS ET/OU DU PUBLIC [ ]  
☒ INSTALLATION EXTÉRIEURE [Sans bâtiment : IRVE public non alimenté sur [ ]]  
☐ FOYER LOGEMENT (hors unité de vie)  
☐ SERVICES GÉNÉRAUX DE BATIMENTS D'HABITATION [ ]  
 Adresse N° : [6] Lot : [ ] Rue : [ ]  
Indiquez le n° de lot s'il s'agit de plusieurs installations disposant de la même adresse postale  
 Complément : [ ]  
 Code postal : [ ] Commune : [ ]  
 Latitude : [ ] Longitude : [ ]

#### TRAVAUX

Travaux : ☒ Installation neuve ☐ Rénovation totale ☐ Mise en sécurité ☐ Rénovation partielle  
 Nombre de circuits réalisés / conservés :

|         | neufs | existants |
|---------|-------|-----------|
| 1,5 mm² | 6     |           |
| 2,5 mm² | 6     |           |
| autres  | 6     |           |

#### DOCUMENTS ASSOCIÉS

Joindre un rapport d'organisme d'inspection : ☐ OUI ☒ NON  
 Installation à puissance limitée : ☒ OUI ☐ NON

#### PLURALITE D'INSTALLATEURS

Autre(s) intervenant(s) en électricité sur installation de consommation : ☒ NON ☐ OUI

#### ATTESTATION PDF

Nom de l'attestation dématérialisée : [ ] .pdf



L'AC se répartit en plusieurs champs principaux. Chaque champ possède une info-bulle vous expliquant précisément les informations nécessaires à la rédaction de l'AC.

- Vous devrez compléter le tableau pour indiquer, par section (1,5 mm<sup>2</sup> ; 2,5 mm<sup>2</sup> ou autre), le nombre de circuits neufs créés et de circuits existants conservés.

*Voir page suivante pour joindre les rapports de vérification et/ou le SC 143*

Dans ce cas, vous devez nous indiquer les coordonnées de ces installateurs, ainsi que les travaux qu'ils ont réalisés, afin de ne pas prendre sous votre responsabilité des installations non réalisées par vos soins.

Notice SC247-1 Décembre 2024

**Nota :** les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité » et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

**OUTIL :** Joindre des documents pour une AC Verte

L'utilité de cet outil est de pouvoir joindre le dossier technique SC 143 lorsque votre installation n'est pas à puissance limitée et/ou un rapport d'organisme de vérification.

**Etape 1 :** si votre installation n'est pas à puissance limitée, cochez « NON » et si vous joignez un rapport de vérification, cochez « OUI ». Les informations suivantes apparaissent. Via le type, indiquez le type de document que vous souhaitez intégrer dans le menu déroulant.

Si vous ne devez insérer qu'un seul type de document suivant votre sélection précédente, le type de pièce sera reconnu automatiquement sans menu déroulant.

**Etape 2**(si joindre uniquement SC 143 -> sinon passez à l'étape 3) : appuyez sur « ici » afin de télécharger le dossier technique. Remplissez les informations demandées et enregistrez-le dans votre explorateur. Vous pouvez aussi vous procurer le dossier technique SC143 sur [www.consuel.com](http://www.consuel.com) à la rubrique Dossiers Techniques.

**Etape 3 :** appuyez sur « parcourir » afin de chercher le document à envoyer

**Etape 4 :** votre explorateur de fichier s'ouvre, recherchez le document précédemment enregistré.

Attention au type de fichier : seuls les fichiers de type .jpg, .bmp, .pdf (non protégés et non au format portefeuille) sont autorisés. En cas de mauvais fichier, un message apparaîtra sous la barre du fichier joint. Une pièce ne peut dépasser une taille de 2MO.

**Etape 5 :** il faut appuyer sur le bouton « enregistrer le fichier » afin de la joindre. En fonction de la taille de fichier :  
Soit une barre de progression apparaît  
Soit la zone se grise durant le temps de chargement

- Lorsque la pièce jointe est insérée, elle s'incrémente dans la liste des pièces enregistrées avec le type désigné sur le côté droit. Pour supprimer la pièce jointe, il faut appuyer sur la corbeille.
- Vous ne pouvez insérer au maximum 5 pièces par formulaire.

Joindre un rapport d'organisme d'inspection : ☒ OUI ☐ NON  
Installation à puissance limitée : ☐ OUI ☒ NON

**Si vous joignez les rapports de vérification, il ne sera pas nécessaire de transmettre les originaux à la délégation régionale dont dépend le chantier.**

**Nous vous rappelons que votre signature électronique sera apposée sur ce document lors de son envoi. Il est donc important que le document original établi par le vérificateur ne subisse aucune modification afin de ne pas engager votre responsabilité.**

Parcourir... Type : Rapports organisme vérif  
Rapports organisme vérificateur  
Dossier technique

ENREGISTRER LE FICHIER

Veuillez rédiger le dossier SC 143 disponible **ici** puis le joindre à votre attestation

Parcourir...

Choisir un fichier à charger

Ce PC > Bureau > SC143

Rechercher dans : SC143

| Nom    | Modifié le       | Type               | Taille |
|--------|------------------|--------------------|--------|
| SC 143 | 24/08/2016 11:09 | Adobe Acrobat D... | 119 Ko |

Nom du fichier : SC 143 Fichiers personnalisés (\*.PDF;\*.J...)

Ouvrir Annuler

ENREGISTRER LE FICHIER

Pièces jointes enregistrées

|            |                   |  |
|------------|-------------------|--|
| SC 143.pdf | Dossier technique |  |
|------------|-------------------|--|

Nom de la pièce

Type de pièce

Visualiser



Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité » et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

## REEMPLIR UN FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFORMITE : AC VERTE

La fonction

SAUVER

Elle vous permet de vérifier que les points minimums nécessaires à la recevabilité de votre AC sont complétés et sauvegarde automatiquement l'AC en cours de saisie.

Deux possibilités :

- 1) Votre AC est bien remplie, vous aurez le symbole de validation vert et vous obtiendrez le message suivant :

Rédaction correcte de l'attestation

- 2) Votre AC est mal remplie, vous aurez une croix blanche sur fond rouge et vous obtiendrez le message suivant avec une liste déroulante vous mentionnant les points manquants et à reprendre :

Rédaction incorrecte de l'attestation (cliquez ici pour avoir le détail)  
 Vous devez indiquer s'il s'agit ou non d'un IGH (immeuble de grande hauteur)  
 Vous devez choisir la nature du local  
 Vous devez choisir la nature des travaux réalisés  
 Vous devez indiquer si vous souhaitez joindre un rapport d'organisme d'inspection  
 Vous devez indiquer si l'installation est à puissance limitée.

La fonction

SAUVEGARDER

Elle est à utiliser pour enregistrer les informations qui ont été complétées sur votre AC. Pour se faire, appuyez sur le bouton situé en bas de l'écran de votre AC. Cette fonction teste également l'AC qui va être sauvegardée.

Une fois l'une de ces deux actions réalisées, en retournant sur la page Mes Services->Gérer mes chantiers->liste des AC, l'AC aura bien été modifiée des éléments complétés.

| N°AC | Adresse | Lot | Batiment | Escalier | Etage | Porte | Type  | Outils | Test     |
|------|---------|-----|----------|----------|-------|-------|-------|--------|----------|
| 2    | 9 D974  |     |          |          |       |       | Verte |        | Correcte |

Mon AC Verte N° 2

Le numéro d'AC et la couleur indiqués dans la liste, correspondent à ceux affichés dans l'onglet du remplissage de l'attestation de conformité.